



Écologisation de la gouvernance et importance des sujets RSE

Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance

19 octobre 2021



Pourquoi agir maintenant ?

CLIENTS

La RSE est un critère de plus en plus important dans les décisions des consommateurs.

Illustration – 6 Français sur 10 affirment accorder de l'importance aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement.

ENVIRONNEMENT FINANCIER

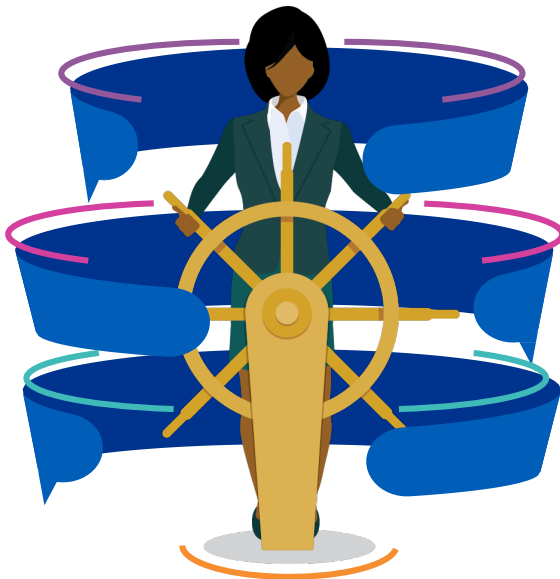
Les investissements et les financements sont de plus en plus axés sur l'ESG.

Illustration – Les instruments financiers liés à des préoccupations RSE se généralisent.

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

La réglementation liée à la RSE devient plus dense.

Illustration – Les initiatives réglementaires sont nombreuses, voir dans la suite de cette présentation.



CRISES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les dérèglements climatiques et environnementaux sont de plus en plus marqués

La tension sociale s'accroît dans de nombreux contextes

PARTENAIRES ECONOMIQUES

On observe une demande croissante pour améliorer la durabilité des chaînes de valeur.

Illustration – De plus en plus d'assureurs intègrent des préoccupations RSE dans la gestion des sinistres.

SALARIÉS

La RSE est devenu un élément essentiel de la "conquête des talents".

Illustration – Les jeunes diplômés préfèrent travailler pour une entreprise qui a un impact positif sur le monde.

SOCIÉTÉ CIVILE

La gouvernance s'élargit à la prise en compte de toutes les parties prenantes.

Illustration – La société civile demande des comptes aux entreprises sur des sujets importants, tels que la diversité et l'inclusion.

La RSE : une démarche globale...



...qui impacte l'ensemble des fonctions des assureurs :

- › Stratégie de l'entreprise
- › Gestion des risques & souscription
- › Conception des produits & services
- › Marketing & distribution
- › Gestion des sinistres
- › Gestion d'actifs

Source : *Principes pour une assurance durable (PSI)*



+ fonctions transverses des entreprises (dont finance et comptabilité, RH, achats, IT...)

... qui se traduit
concrètement en
actions



des dirigeants prévoient d'investir plus de
10% des revenus de leur entreprise
dans la transformation vers un modèle plus
durable.

KPMG – CEO Outlook 2021

Un cadre réglementaire en construction...mais déjà dense !



INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA FINANCIÈRES

- › NFRD
- › CSRD
- › SFRD
- › Taxonomie

RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

- Solvabilité II
- › Pilier I
- › Pilier II
- › Pilier III

RÉGLEMENTATIONS LIÉES À LA CLIENTÈLE

- › DDA (IDD)
- › Loi pacte

Et bien d'autres encore : règles de gouvernance, réglementations sociales, réglementations fiscales...

Un cadre réglementaire en construction

Informations financières et extra financières

	NFRD	CSRD	SFDR	Taxonomie
	Non Financial Reporting Directive	Corporate Sustainability Reporting Directive	Sustainable Finance Disclosure Regulation	
Textes	Directive 2014/95 UE NFRD transposée par décret dans le Code de commerce	Proposition de directive du 31 avril 2021	Règlement (UE) 2019/2088 Art. 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat	Règlement (UE) 2020/852 Règlement délégué de la Commission du 4/06/21 et Taxonomy regulation delegated act de la Commission du 6/07/21
Objet	Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)	Publication d'informations en matière de durabilité	Publication d'informations relatives à la prise en compte de la durabilité dans leur processus d'investissement et les produits proposés	Définition des activités durables et des informations à publier (qualitatives et KPI)
Assujettis dans le secteur assurance	SA, Société Mutuelle d'Assurance, Instituts de Prévoyance, Mutuelles, dépassant certains seuils	?	Assureurs vie (et réassureurs réassurant de l'assurance vie), Institutions de prévoyance, IRPS, mutuelles	EIP, donc tout organisme d'assurance, de plus de 500 salariés
Impacts	Rapport de gestion, site internet, vérification par un OTI	Informations plus détaillées, seuils revus à la baisse	Informations sur les politiques ESG à publier sur le site internet Information précontractuelle pour les produits concernés	Informations non financières
Application	Applicable	2023 ?	Art. 29 de la LEC : 10 mars 2021 30 juin 2021 1 ^{er} janvier 2022 et 2023	Ratios : 1 ^{er} janvier 2022 Informations selon les activités de la taxonomie : 1 ^{er} janvier 2022 ou 2023 KPI : 1 ^{er} janvier 2024

Accroître la transparence et orienter les flux financiers vers une économie durable

Un cadre réglementaire en construction

Réglementation prudentielle

	Solvabilité II	Solvabilité II	Solvabilité II	Solvabilité II	Solvabilité II
	Pilier I - SCR cat nat formule standard	A priori pilier I	Pilier II - gestion des risques	Pilier II - ORSA	Pilier III
Textes	Papier méthodologique d'EIOPA du 8 juillet 2021 + proposition de la commission le 22 septembre 2021 d'un mandat EIOPA	Proposition de la commission le 22 septembre 2021 d'un mandat à EIOPA	Règlement délégué (UE) 2021/1256 du 21 avril 2021	Projet de modification de la Directive Solvabilité II par la Commission européenne le 22 septembre 2021	Opinion d'EIOPA sur la revue 2020 de Solvabilité II du 17 décembre 2020
Objet	Prise en compte des effets attendus des changements climatiques dans le calcul du SCR lié au risque de catastrophes naturelles + revue régulière périmètre et calibrage	Traitement prudentiel des expositions relatives aux actifs ou activités elles-mêmes liées de manière substantielle à des objectifs environnementaux ou sociétaux	Intégration des risques en matière de durabilité dans la gestion des risques, ainsi que dans le principe de la personne prudente en matière d'investissements	Prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans l'ORSA	Informations relatives aux aspects environnementaux et climat
Assujettis	Entreprises et organismes soumis à Solvabilité II	Entreprises et organismes soumis à Solvabilité II	Entreprises et organismes soumis à Solvabilité II	Entreprises et organismes soumis à Solvabilité II	Entreprises et organismes soumis à Solvabilité II
Impacts	SCR		Politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissements)	ORSA	SFCR
Application	?	Réflexion à mener d'ici le 28 juin 2023 ?	Applicable à partir du 2 août 2022	2023 ?	?

S'assurer de l'intégration des préoccupations RSE dans la gestion des risques

Un cadre réglementaire en construction

Réglementations liées à la clientèle		
	DDA (IDD)	Loi pacte
	Directive sur la distribution d'assurance ou Insurance Distribution Directive	
Textes	Règlement délégué de la Commission du 31 avril 2021	Art L. 131-1-2 du code des assurances Art L 932-23 du code de la sécurité sociale
Objet	Prise en compte des objectifs et préférences des clients en matière de durabilité.	Favoriser les fonds « ISR » ou les fonds labellisés « transition énergétique »
Assujettis	Assureurs et distributeurs Produits d'assurance et produits d'investissements fondés sur l'assurance	Entreprises d'assurance Institutions de prévoyance
Impacts	Processus d'approbation du produit	ISR
Application	Projet. Sera applicable 12 mois après la parution au JOUE. Automne 2022 ?	Une partie applicable depuis le 1 ^{er} janvier 2020 / une autre à partir de 2022

Permettre aux consommateurs d'agir



L'engagement de KPMG



Le 21 octobre, KPMG sert la planète !

Chez KPMG, nous avons à cœur de **devenir le premier cabinet engagé pour une création de valeur responsable.**

Pour **incarner** notre engagement, nous avons décidé d'agir notamment en instaurant une **grande journée de mobilisation solidaire** le 21 octobre 2021. Ce jour-là, les 10 000 collaborateurs de KPMG, participeront à une action collective en faveur de notre environnement.

10 000
collaborateurs
KPMG

+ 200 actions
partout en
France

En collaboration
avec de
nombreuses
associations
et municipalités

Une gigantesque opération de
collecte de déchets et de tri



KPMG, une entreprise responsable et engagée

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



ÉLUE ENTREPRISE DURABLE DE
4 années consécutives
PAR L'INTERNATIONAL ACCOUNTING BULLETIN



GLOBAL GREEN INITIATIVE
-30%
DE CO₂ DEPUIS 2008



SIGNAIRE
DU CARBON PRICE
COMMUNIQUÉ

Objectif de

**Neutralité
carbone**
d'ici 2030

46%
DE L'ELECTRICITÉ
ACHETÉE EN 2018
EST ISSUE D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES



SIGNAIRE
DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT
POUR LES FEMMES ET LE CLIMAT



SUPPRESSION DE LA
CONSOMMATION D'1,5 MILLION
DE GOBELETS JETABLES
DISTRIBUTION DE 9 000 ECOCCUPS



CERTIFIÉ
**LABEL
GOLD**
PAR ECOVADIS



RÉDUCTION ET
COMPENSATION
À HAUTEUR DE **40%**
DES IMPRESSIONS PAPIERS



MEMBRE
DU WORLD BUSINESS COUNCIL
FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN



70
Nationalités

+ de 200

MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES
ET INTER-MÉTIERS



DIVERSITÉ



57%
DE FEMMES SUR
NOTRE EFFECTIF
TOTAL

25,8% DE FEMMES ASSOCIÉES
ET SIGNATAIRES

42% DE FEMMES MANAGERS
ET AUTRES CADRES

86/100

INDEX ÉGALITÉ
FEMME/HOMME

Signataire

CHARTRE D'ENGAGEMENT
LGBT+



MISSION
HANDICAP

SIGNATURE DU 1^{ER}

**Accord
Handicap**

EN 2021

147 CONCERNÉES EN 2020

+22,5% EN 2 ANS

X 5 EFFECTIF DE PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP DEPUIS 2008,
DATE DE CRÉATION DE LA MISSION



6^{ème} EMPLOYEUR

LE PLUS ATTRACTIF POUR LES JEUNES
DIPLOMÉS EN ÉCOLES DE COMMERCE
EN 2021

Formation



7% DE LA MASSE SALARIALE

ACTIONS CITOYENNES



+ de 1 000

BÉNÉVOLES KPMG

Trois champs d'action

INCLUSION ACTIVE ENTREPRENEURIAT INCLUSIF ENVIRONNEMENT

LYCÉES DE LA RÉUSSITE

37 LYCÉES PARTENAIRES **50** CLASSES DE BAC PRO ET BTS

+ de 1500 JEUNES ACCOMPAGNÉS



19 ANS **36** ÉCOLES

272 PROJETS **1661** ÉTUDIANTS

ARTS & PATRIMOINE



4 MÉCÉNATS CULTURELS

COVID-19: KPMG SE MOBILISE

Membre fondateur de la Coalition mondiale pour
l'éducation lancée par l'UNESCO

Conseil POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES DES HOPITAUX

Livraison DE NOURITURE ET DE MÉDICAMENTS
POUR LES PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES

Dons D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL
POUR LES HOPITAUX ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

\$ 4m
POUR LA SANTÉ
ET
L'ÉDUCATION



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Contact



Viviane Leflaive

Associée, Responsable du secteur Assurance

Tel : +33 1 55 68 62 27
vleflaive@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. [Imprimé en France] [A usage interne].

Crédit photos : Shutterstock, iStock, Gettyimages, freepik, Unsplash